

ACADEMIE DE ROUEN

COLLEGE EDOUARD BRANLY

GRAND QUEVILLY

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2019-2020

Numéro de séance : 12

Date de convocation : 11/05/2020

Présidence de : Monsieur Vincent SNOZZI

Quorum : 16

Nombre des présents : 22

Nombre d'absents excusés : 1

SOMMAIRE	Décision	page	Numéro d'acte	Pièces jointes	
DES QUESTIONS TRAITÉES	Avis Vote Extrait Motion			désignation	N°
Désignation du Secrétaire de séance	Vote				
Ordre du jour.	Vote				
Protocole Sanitaire COVID19	Vote	1			1
Convention avec l'association Donneur de Voix	Vote	2			2
Convention avec l'APAJH	Vote	3			3
Contrat avec Terres de Paroles 76	Vote	4			4
Contrat avec l'Opéra de Rouen	Vote	5			5
Contrat de maintenance de l'alarme intrusion	Vote	6			6
Augmentation du loyer du logement 5 en COP	Vote	7			7

Le Président

Le Secrétaire



PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 19/05/2020

Qualité		Titulaires	Suppléants						
			Nom-Prénom	P	A	E			
Administration	Chef d'établissement	Nom – Prénom Snozzi V	1						
	Adjoint	Bailly F	1						
	Gestionnaire	Alix X	1						
	CPE	Debourdeau MA	1						
	Directeur Segpa	Martins-Guerra I		1					
Elus locaux	Collectivité de rattachement	Rouly N	1						
	Groupement de commune	Diallo T		1					
	Commune siège	Ezabori E			1				
	Commune siège	Maillet C			1				
								
Personnalité qualifiée invitée									
Personnalité qualifiée		Poulingue J		1					
Total			5	5					
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	Van Aken O	1			Canard F	1		
		Faucher F	1			Berte C		1	
		Cassonnet P	1			Richer H		1	
		Réveillere A		1		Lefevre E		1	
		Berthier-Chatail J	1			Bouland F		1	
		Thomas N		1		Gest L	1		
		Hébert N	1						
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	Djoubri K	1			Lacroix A			1
		Perdriel B		1					
		Duvallet A	1						
Total			7	3		2	4	1	
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	Denis D	1			Goubet C		1	
		Bourdel C		1		Goualard C	1		
		Bunel S		1		Huet R	1		
		Duret C	1			Pebe K	1		
		Ferreira S		1		Yapo S		1	
		Basille K	1			Ould Amajar C		1	
	Elèves	Cretot M		1					
		Snozzi L	1						
		Gomis L		1					
		Bailly S	1						
Total			5	5		3	3		

RUBRIQUE I. ADMINISTRATION

1. Désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Philippe Cassonnet – Enseignant

Votes : Pour = 22 – Abstentions = 0 – Contre = 0

2. Ordre du jour.

Sans modification.

Votes : Pour = 22 – Abstentions = 0 – Contre = 0

3. Organisation scolaire – Protocole sanitaire lié à la Covid19.

Présentation par M. Le Principal du protocole sanitaire mis en place suite à l'épidémie de COVID19.

- Monsieur Le Principal évoque brièvement la situation compliquée que l'équipe administrative doit gérer et que, l'élaboration d'un protocole sanitaire permettant l'accueil des élèves et des personnels s'avère délicate. Il s'agit principalement d'organiser une reprise de contact des élèves avec le collège, dans les conditions sanitaires préconisées, et de suivre les cours et le travail afférent afin qu'ils retrouvent les attitudes propices aux apprentissages. Monsieur Le Principal rappelle qu'un certain nombre d'élèves ont « décroché » pendant la période de confinement. Il informe à ce sujet les membres du C.A, que ces questions ont été largement évoquées lors de la Commission Permanente qui s'est tenue le lundi 18 mai.
- Monsieur le Principal dit que malgré les procédures d'urgence ; Le C.A a été convoqué dans les délais habituels et que les règles relatives au quorum s'appliquent sans restriction. En revanche, le protocole sanitaire une fois adopté est mis en œuvre de suite sans le délai de 15 jours normalement requis.
- Lors de la Commission Hygiène et Sécurité, ainsi que lors de la Commission Permanente, plusieurs questions ont été posées concernant la qualité des masques de protection réutilisables (lavables) fournis par le Ministère de l' Education National. A quelles normes correspondent-ils ? Dispose-t-on de fiches techniques fiables. Quelles sont leurs réelles caractéristiques par rapport à une supposée norme A.F.N.O.R. ?

Discussion sur la norme des masques.

- Un enseignante dit s'être renseignée sur la qualité des masques fournis. Deux catégories sont actuellement référencées. La première catégorie pour les personnels professionnels en relation avec le public et la deuxième catégorie pour le « Grand public » destinée notamment pour des déplacements en Grande Surface ou autres espaces en libre circulation, mais d'une assez dense fréquentation. Elle mentionne que la première catégorie concerne des masques conçus avec trois couches de matières, tissu et/ou tissé. Alors que, les masques fournis par Le M.E.N sont en jersey (tricot) donc beaucoup plus perméables, même s'ils sont composés de deux couches. Elle est très dubitative sur leur capacité à filtrer efficacement les particules et s'interroge sur une quelconque conformité avec la norme A.F.N.O.R. Il faut donc selon l'enseignante ne pas utiliser ces masques.
- Monsieur Le Principal dit ne pas avoir de précision technique sur la qualité des masques du M.E.N., mais Il informe le C.A que l'établissement dispose en outre de 300 masques dit « chirurgicaux » correspondant à la norme E.N 14683. Qu'ils permettraient dans un premier temps d'équiper 112 élèves, 23 enseignants, et 3 A.E.S.H. De toute manière, il précise que les masques du M.E.N ne seront pas portés par les élèves lors de leur rentrée qu'ils devront préalablement être lavés. Pour leur première journée de reprise, ils seront donc protégés par des masques chirurgicaux. Par ailleurs, les A.E.S.H vu leur proximité avec les élèves pourront porter des visières en plexiglas, fournis par l'établissement.
- Un autre enseignant, souhaite revenir sur la norme A.F.N.O.R, il précise que celle-ci a été créée le 25 mars à la hâte et qu'elle ne correspond pas à des critères fiables. Les batteries de tests nécessaires pour prouver l'efficacité n'ont pas été réalisées. Les masques fournis par le M.E.N. ont été fabriqués au Vietnam sans contrôle de fabrication. Il dit également que différents rapports déconseillent les masques tissus, notamment ceux qui sont fabriqués dans les familles. Ils ne sont pas suffisamment filtrants pour prévenir la contamination par un virus comme le COVID 19.

Seuls les masques chirurgicaux pourraient être efficaces pour l'accueil de nos élèves et des personnels. Le Ministère du travail a imposé des masques de type FFP2 qui filtrent 90% des particules. Certes ces masques sont peut-être difficilement supportables par les élèves, mais le recours aux masques chirurgicaux est un minimum. Il rappelle que le M.E.N. a le devoir de protéger ses personnels et qu'avec les masques fournis, ce n'est pas le cas.

- La première enseignante ayant intervenu ajoute que ces masques en « tricot », sont certes réutilisables, à condition d'être lavés efficacement, mais à quelle température, seulement 60 degré ? avec quelle lessive et combien de lavages sont possibles. L'approche sanitaire est donc très contestable.
- Monsieur Le Principal réaffirme que le premier jour, chaque élève portera un masque de type chirurgical et que si les masques fournis par le M.E.N. posent trop de problèmes, de nouveaux masques en tissu MNS2 lavables de nombreuses fois pourraient être commandés. Dans tous les cas si les incertitudes persistent nous aurions recours aux masques chirurgicaux.
- L'enseignant affirme qu'il n'y a pas d'homologation pour les masques en tissu, qu'une étude de 2015 en Grande Bretagne a montré que ces derniers ne filtraient que 44% des particules.
- Monsieur Le Principal ajoute qu'entre autres mesures de protection l'établissement dispose de 10 litres de gel hydro alcoolique qui vont être mis en bouteille munies de pompe. Des visières sont également disponibles pour les personnes qui le souhaiteraient ainsi que des lingettes désinfectantes pour nettoyer les espaces de travail. Les agents sont déjà pourvus en matériel permettant de fonctionner au minimum pendant 6 semaines. Pour Monsieur Le Principal l'établissement est en capacité d'ouvrir dès le lundi 25 mai.
- Question des représentants de parents: Que se passera-t-il dans le cas où un élève, montrerait des symptômes de contagion ?
- Monsieur Le Principal répond que dans ce cas, l'élève est immédiatement conduit à l'infirmerie et pourvu d'un masque de type FFP2 et d'une visière. De suite les parents sont appelés, ainsi que les services du S.A.M.U (15). Suivant les conseils de l'A.R.S, si un cas était avéré positif au COVID 19, il est très probable que l'établissement fermerait pour une quinzaine afin de permettre un traçage des contacts de l'élève. Monsieur Le Principal rappelle qu'actuellement l'infirmerie, l'infirmerie est à temps plein dans notre collège. Il revient par ailleurs sur la protection accrue pour les A.E.S.H , et redéfinit les points forts du protocole sanitaire :des groupes de 11 à 12 élèves maximum par salle de classe, qu'il n' y aura pas plus de 30 élèves dans la cours au moment des récréations (2 récréations le matin, 1 l'après-midi si 3 h de cours) dans le cas où les élèves auraient du mal à supporter leur masque pendant 3 heures, les cours de l'après-midi serait réduit à 2 heures . Du gel hydro alcoolique sera disponible à l'entrée de chaque salle et que chaque élève devra prendre soin de l'utiliser convenablement à chaque retour dans la salle. En outre chaque espace, chaque salle sera désinfectée une fois les cours terminés. Une affiche indiquera à son entrée si la salle a été occupée. Les couloirs, les rampes, les mobiliers extérieurs aux salles seront également désinfectés. Les élèves sont d'ailleurs encouragés à monter les escaliers sans tenir les rampes. Il n'y aura pas de cantine ; assurer la restauration en respectant les règles sanitaires s'avère trop compliqué, tous les agents sont occupés aux tâches de désinfection. Bien entendu ce protocole est modulable en fonction de l'usage.
- Madame La Principale Adjointe précise que 45% des familles sont favorables à la reprise des cours pour leur(s) enfant(s), la répartition et la constitution de l'emploi du temps seront soumis à modification suivant le fonctionnement. CF document joint.
- Un autre enseignant questionne à nouveau la direction sur l'éventuel changement d'avis d'une famille et que cela peut paraître long d'attendre le 8 juin pour intégrer un groupe.
- Les représentants de parents demandent qu'il puisse y avoir un sondage en ligne pour connaître l'avis des familles après cette période d'essai et qu'en fonction du nombre d'élèves par groupe l'accueil soit possible avant le 8 juin. Par ailleurs ils s'interrogent sur la rentrée de septembre au cas où les règles de déconfinement perdureraient.
- Monsieur Le Principal réaffirme qu'il n'y aura pas plus de 13 heures de cours par semaine en cas de problème, mais qu'on ne dépassera pas 11 à 12 élèves par groupe.
- Un enseignant pense que Monsieur le Ministre de l' E.N. expérimente sur cette période de fin d'année scolaire , la rentrée de septembre avec le maintien de cours présentiels et distanciels. Il tient par ailleurs à souligner que depuis le 11 mai, des écoles ont déjà refermé, la preuve que le virus circule et que sans le dépistage de tous, le combat contre la maladie semble compromis. L'école fait le maximum pour élaborer des protocoles sanitaires, mais en dehors, quelles règles suivent les élèves. L'enseignant est très dubitatif sur la rentrée de septembre, qu'il estime très complexe.
- Un enseignant interroge Monsieur Le Maire du Grand-Quevilly et Conseiller Départemental sur les déclarations du Ministre de l'E.N. selon lesquelles les municipalités seraient en capacité d'organiser des activités périscolaires en relations avec différentes associations locales.

- Monsieur Le Maire répond qu'avec 15 écoles (maternelles et primaires) sur la commune il était déjà très compliqué de mettre en œuvre un tel dispositif, que ponctuellement il y aura peut-être des possibilités, si les conditions sanitaires le permettent. Quant à envisager une organisation au niveau du collège, les capacités d'accueil n'existent pas. C'est au département en relation avec le M.E.N. de trouver les solutions.
- L'enseignant intervient pour signaler que dans les déclarations de Monsieur le Ministre de l'E.N. il a relevé qu'il souhaitait que les élèves retournent au moins une journée à l'école pendant cette période de déconfinement, ce qui laisse effectivement beaucoup de temps à occuper.
- Un enseignant revient sur ce projet d'activité périscolaire. Il s'agit bien d'une réorganisation de l'enseignement de l'EPS et des disciplines artistiques. Ce projet appelé 2S2C pour Sport- Santé-Culture-Civisme a des relents d'une certaine loi Mazeaud de 1975 instituant les C.A.S. (Centre d'Activités Sportives) et contre laquelle se sont battus les professeurs d'EPS qui se sentaient relégués au simple rôle d'accompagnateurs d'élèves dans des espaces sportifs, sous la responsabilité de moniteurs spécialisés, au mépris de leur qualification et de la négation des richesses multiculturelles de leur discipline. Cette crise pourrait très bien être le moyen d'expérimenter ce dispositif et être une nouvelle menace pour L'EPS.
- Une enseignante tient à donner son opinion sur la question posée par les représentants de parents. Pour elle, il est clair qu'il est impossible d'accueillir des élèves en cours d'apprentissage, le travail engagé avec un groupe n'a d'intérêt et d'efficacité que si celui-ci reste stable pendant ces premiers quinze jours.
- Un enseignant demande si après le 8 juin, il y aura la possibilité d'accueillir plus d'élèves. Y aura-t-il un autre C.A pour établir un bilan de cette période ? Que peut imposer le ministère après le 8 juin ? L'effort semble porter davantage sur les 6^{ème} et 5^{ème}, qu'advient-il des 4^{ème} et 3^{ème} ?
- Les représentants de parents demande également si les cours seront en présentiel uniquement ou si le distanciel se poursuivra.
- Monsieur Le Principal explique que ce n'est pas forcément les mêmes professeurs qui interviendront sur les groupes mais qu'ils se sont accordés sur un même chapitre à traiter pour l'ensemble d'un niveau. Quant au présentiel et/ou distanciel, cette répartition se fera en fonction du travail de l'enseignant. Un bilan sera établi à l'issue de cette période de 15 jours, à voir suivant quelle modalité, pour adapter le dispositif si nécessaire.
- Une représentante des élèves intervient pour soulever un éventuel problème d'allergie au gel hydro alcoolique qui va être très fréquemment utilisé. Qu'est-il prévu dans ce cas ?
- Monsieur Le Principal répond, qu'en cas d'irritation les élèves pourront utiliser les sanitaires extérieurs pour se rincer les mains, un A.V.S étant chargé de la surveillance de ces locaux. En cas d'allergie forte l'élève sera dirigé vers l'infirmière qui prendra les dispositions nécessaires.
- Monsieur Le Gestionnaire à propos des différents produits utilisés pour le maintien des conditions sanitaires préconisées, se pose la question de la continuité de l'approvisionnement.
- Monsieur le Principal répond, qu'il est confiant, actuellement, compte tenu des relations de travail avec des fournisseurs connus.
- Une enseignante revient sur une question d'enseignement et demande quel équilibre est prévu entre les différentes disciplines ?
- Madame la principale adjointe répond, que cela va dépendre du nombre de professeurs en présentiel. Ainsi, tous les élèves des groupes de 6^{ème} suivront des cours de français, mathématiques, histoire-géographie et anglais. Certains groupes auront des cours de S.V.T. Les 5^{ème} pourront suivant les groupes avoir des cours d'allemand et d'espagnol ainsi que de sciences physiques mais auront un peu moins de français et de mathématiques. Rien ne peut être mis en place actuellement pour les 4^{ème} et 3^{ème}.
- Les représentants de parents demande s'il est prévu un stockage de masque pour l'avenir.
- Monsieur Le Principal répond, que son souhait est d'acquiescer en nombre des masques de type FFP2 qui sont performants et polyvalents.
- Une enseignante rappelle à ce sujet l'absence de masques pendant l'épisode difficile dit « LUBRIZOL » ; L'A.R.S conseil à cet effet l'acquisition de masques pour une durée de 5 ans.
- Un enseignant qui intervient en milieu hospitalier souligne à ce propos que, ce qui rend les masques périmés, ce n'est pas la matière protectrice, mais les élastiques qui se désagrègent ; c'est pourquoi, il est préférable de se doter de masques à lanières.
- Monsieur Le Principal ajoute qu'il faudra certainement prévoir l'achat d'une plus grande quantité de gel hydro alcoolique.
- Une enseignante souhaite qu'avant de voter le protocole sanitaire, soit retiré des pseudos caractéristiques techniques des masques fournis, la « fausse » norme A.F.N.O.R.

- Les représentants des parents et des enseignants, sur proposition du chef d'établissement demande une interruption de séance.
 - Les représentants de parents et des enseignants, à l'issue de cette courte interruption de séances souhaite que soit ajouté au protocole que, seules la fourniture de masques de type chirurgicaux E.N 14683 et l'engagement ferme de Monsieur Le Principal à fournir les quantités suffisantes pour les élèves et les personnels emporteront leur adhésion.
 - L'équipe de direction, après examen du texte, écrit cette condition à la suite de la présentation de l'emploi du temps.
-
- Le protocole est voté à l'unanimité. Soit 22 voix sur 22.

Organisation de l'accueil des élèves. Cf document joint.

- Avec modifications apportées :
- Reprise de l'alinéa ci-dessus
- Les représentants de parents et des enseignants, à l'issue de cette courte interruption de séances souhaite que soit ajouté au protocole que, seules la fourniture de masques de type chirurgicaux et l'engagement ferme de Monsieur Le Principal à fournir les quantités suffisantes pour les élèves et les personnels emporteront leur adhésion.

Voir document joint.

Votes : Pour = 22 – Abstentions = 0 – Contre = 0

RUBRIQUE II. PEDAGOGIE

RUBRIQUE III. AFFAIRES FINANCIERES

1. Convention avec l'APAJH.

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à signer la convention avec l'APAJH pour l'accueil de personnes accompagnées de l'AEJ Bernard Bruguet.

Repas pris au tarif commensaux 2.

Votes : Pour = 22 – Abstentions = 0 – Contre = 0

2. Convention avec l'EPCC « Terres de paroles – Seine Maritime ».

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à signer la convention avec **Convention avec l'EPCC « Terres de paroles – Seine Maritime »**.

Coût 150 €

Votes : Pour = 22 – Abstentions = 0 – Contre = 0

3. Contrat de cession avec l'Opéra de Rouen.

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à signer le contrat avec l'Opéra de Rouen pour une représentation au gymnase.

Coût 1160,50 €

Votes : Pour = 22 – Abstentions = 0 – Contre = 0

4. Contrat pour la maintenance de l'alarme intrusion avec Chubb Delta security solutions.

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à signer Contrat pour la maintenance de l'alarme intrusion avec Chubb Delta security solutions.

Coût 163,80 € TTC/mois – Prix fixe sur 3 ans.

Votes : Pour = 22 – Abstentions = 0 – Contre = 0

5. Convention d'occupation précaire logt 5 – Augmentation annuelle du loyer.

Le Conseil d'Administration approuve l'augmentation du loyer du logement 5 selon la convention d'occupation précaire avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020.

Nouveau loyer au 1^{er} janvier 2020 = 539,08 €

Votes : Pour = 22 – Abstentions = 0 – Contre = 0

FIN DE SEANCE à 18h30. Le Président remercie les membres de leur présence